



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30	Date de convocation : 24 mai 2022
--	-----------------------------------

Délibération
N°B2022_34

Membres en exercice :	20
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis

<p>EXCUSES :</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022_34), BELART Xavier (délibération N°B2022_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), PY Michel (délibération N°B2022_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022_48 et N°B2022_49)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022_35 jusqu'à la délibération N°B2022_53)</p>
--	--

Nomenclature Etat : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Avenant n°3 à la convention tripartite pour la mise à disposition du Parc des Expositions entre le Grand Narbonne, Alenis et la Ville de Narbonne - centre de vaccination COVID-19

Soucieuse de participer à la mobilisation de l'ensemble des forces du territoire dans la lutte contre l'épidémie de covid-19, la Ville de Narbonne a souhaité pouvoir assurer le pilotage d'un centre de vaccination communal au Parc des Expositions du Grand Narbonne.

La Commune a fait le choix d'installer son centre de vaccination COVID au sein du Parc des Expositions afin de pouvoir disposer de la logistique et des moyens techniques d'ALENIS qui gère, par voie de délégation de service public, cet ERP de type T, 1^{ère} catégorie pour le compte du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

En conséquence, eu égard aux circonstances particulières indiquées ci-dessus, les parties ont convenu de conclure une convention de mise à disposition des locaux. ALENIS, en accord avec son déléguant, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, met à disposition de la Commune les locaux du Parc des Exposition situés 74 avenue Hubert Mouly à Narbonne afin d'y installer un centre de vaccination COVID.

Compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire à la fin de l'année 2021 et du lancement d'une nouvelle campagne d'envergure pour permettre l'administration d'une dose de rappel aux plus grand nombre afin de contenir la propagation du virus, les parties se sont rapprochées afin d'envisager la prolongation de cette convention de mise à disposition jusqu'au 28 février 2022, puis jusqu'au 30 juin 2022.

L'amélioration du contexte sanitaire a permis d'envisager une reprise progressive des activités du Parc des Expositions et une reprise de la vaccination en milieu libéral, dans les officines de pharmacie ou dans un autre site plus adapté à la fréquentation actuelle du centre de vaccination du Narbonnais.

A cette effet et, eu égard aux circonstances particulières indiquées ci-dessus, les parties ont convenu de conclure un avenant à la convention initiale afin d'adapter la durée de la mise à disposition.

La mise à disposition des locaux visés dans la convention initiale signée le 2 juillet 2021, a pu prendre fin le 31 mars 2022 compte tenu de l'évolution favorable du contexte sanitaire qui permet d'envisager la reprise des activités du Parc des Expositions.

Les autres dispositions de l'article 6 de la convention initiale sont abrogées.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Xavier BELART, Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Jean Michel ALVAREZ et Monsieur Michel PY.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver l'avenant N°3 la convention de mise à disposition ci-joint entre le Grand Narbonne, Alenis et la Commune de Narbonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

Pièce jointe à la délibération :

Avenant à la convention tripartite

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

